

benefit

Juste

Les accidents coûtent cher et doivent pouvoir être payés. La Suva explique sa méthode pour garantir des primes justes. → [Page 4](#)



Colossal


195 mètres de long pour 700 tonnes. Découvrez comment fonctionne un tunnelier. En toute sécurité. → [Page 18](#)



Précis

Philippe Kaesermann, bottier-orthopédiste, confectionne des chaussures spéciales. Sur mesure et au millimètre près. → [Page 20](#)





//////////

300

Tel est le nombre de travailleurs nécessaires pour supporter financièrement un seul et unique accident grave. Les primes de la Suva avoisinent en moyenne 1600 francs par an et par assuré: le coût moyen d'un accident grave tel qu'une lésion de la moelle épinière s'élève à un demi-million de francs sur les cinq premières années. Comme on le voit dans cet exemple, les primes payées par les assurés servent à couvrir les coûts des accidents.

Préserver l'équilibre

La pharmacie de mon quartier jette un regard plein de fierté sur plusieurs décennies d'existence. On y voit dans la vitrine une balance d'apothicaire autrefois utilisée pour mesurer les ingrédients entrant dans la composition des potions prescrites. Une antiquité qui a désormais cédé la place à d'autres instruments plus modernes.

Il en va de même à la Suva. D'un côté de la balance, il y a les recettes constituées par les primes des assurés. Et de l'autre côté, il y a les dépenses, c'est-à-dire les coûts pris en charge par la Suva en cas d'accident ou de maladie professionnelle. Comme les factures du médecin, les cannes-béquilles ou les médicaments de la pharmacie. Les deux plateaux de la balance doivent être en équilibre. Ce qui disparaît à gauche devient inutile à droite aussi, et vice-versa. En clair, les primes perçues doivent permettre de couvrir les dépenses. Ni plus, ni moins.

Pour mieux comprendre cet aspect du modèle Suva, nous vous invitons à lire le reportage proposé en page 4. Bonne lecture!

Pascal Mathis

Rédacteur en chef «benefit»





REPORTAGE

04 Les accidents coûtent cher

Quand il y a un coût, il faut le payer. Pour les accidents et leurs conséquences, cela s'effectue au moyen des primes d'assurance. La Suva garantit des primes justes pour tous.

ZOOM

10 Le regard rétrospectif d'Ulrich Fricker

11 Souvenirs de compagnons de route

ACTUALITÉS

12 Etre actif avec la douleur

La Clinique romande de réadaptation de Sion a mené durant plusieurs années des recherches sur la guérison des victimes d'accidents. Le responsable de l'étude explique pourquoi la douleur fait aussi partie de la réadaptation.

13 Sur la route pour les clients

14 Travailleur indépendant?

14 Pour un bon service d'hiver

14 Collaboration AVS et Suva

15 Le fair-play à l'honneur

15 Prix Suva des médias

15 LAA: clôture de la révision

16 CONCOURS

17 TIRER DES LEÇONS DES ACCIDENTS

18 BRAVO

195 mètres de long pour 700 tonnes: sécuriser la machine colossale qu'est un tunnelier s'apparente à un vrai travail de titan.

20 PORTRAIT

22 SERVICE

Les accidents coûtent cher

Quand il y a un coût, il faut le payer. Pour les accidents et leurs conséquences, cela s'effectue au moyen des primes d'assurance. Des représentants de trois entreprises partagent leur sentiment quant à l'adéquation des primes qu'ils versent à la Suva. Texte: Pascal Mathis // Illustration: Nicolas Kristen

Parfois, tout va très vite: dans la précipitation, une personne trébuche sur un câble au bureau ou glisse sur un sol mouillé. Ou encore tombe en faisant du ski ou se blesse en travaillant sur un toit, dans un atelier ou en forêt.

Quelques fractions de seconde déterminent si on atterrit à l'hôpital ou si on s'en sort indemne. Heureusement, un grand nombre d'accidents ont une issue relativement favorable. Mais pour la guérison d'une rupture des ligaments, d'une foulure à la cheville, d'une commotion cérébrale ou d'une blessure dorsale, il faut souvent du temps et beaucoup de patience. Bien sûr, la première préoccupation est toujours de se rétablir le plus vite possible. On en oublie presque qu'un accident coûte cher. Parfois beaucoup plus cher que ce que l'on pensait au départ.

Même pour des accidents en apparence anodins, les coûts s'accumulent rapidement. Il y a non seulement la consultation médicale, mais aussi les médicaments ou les béquilles. Auxquels s'ajoutent, selon la gravité, des radiographies, une opération, des hospitalisations, voire des transports en ambulance ou en hélicoptère de sauvetage. Sans oublier les indemnités journalières et les éventuelles rentes versées lorsqu'un salarié est incapable de travailler pendant des jours, des semaines ou même des mois.

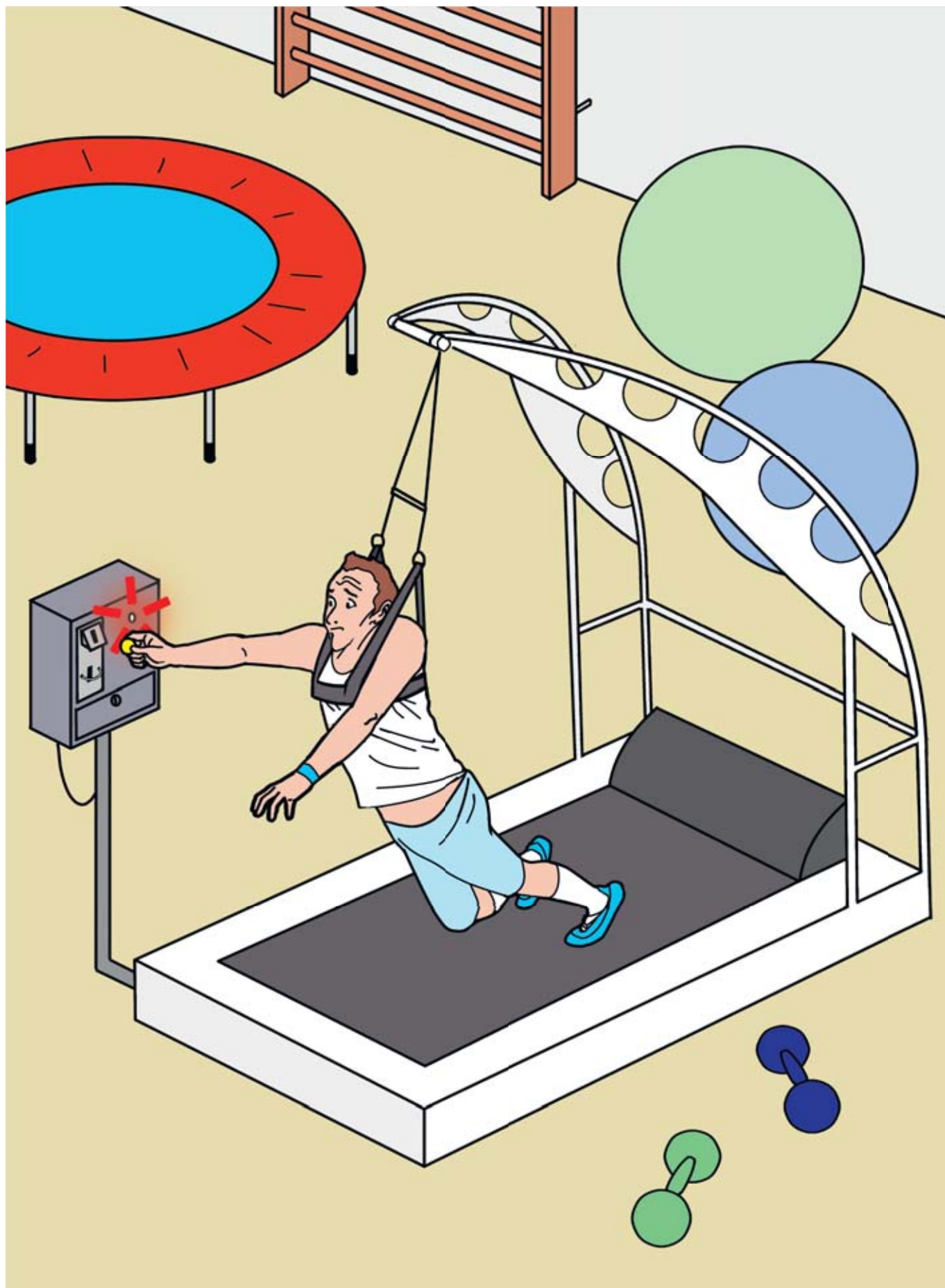
Les accidents coûtent des dizaines de milliers de francs

En frais de traitement, une simple contusion au coude revient facilement à environ 1000 francs, un bras cassé à plus de 20 000 francs, et une fracture occipitale à 50 000 francs au moins. Des coûts souvent sous-estimés au début, auxquels viennent s'ajouter des indemnités journalières.

Un assureur-accidents comme la Suva couvre les entreprises contre les conséquences financières des accidents professionnels et des accidents non professionnels, plus fréquents. Elle veille également à ce que les primes soient justes. Ainsi, les entreprises qui appartiennent à des branches présentant un risque d'accident élevé payent davantage que celles qui font partie de secteurs où les accidents du travail et pendant les loisirs sont plus rares. Mais cela signifie aussi qu'en réduisant les coûts liés aux accidents, chaque entreprise peut contribuer à réduire le montant de ses primes. Un système équitable donc.



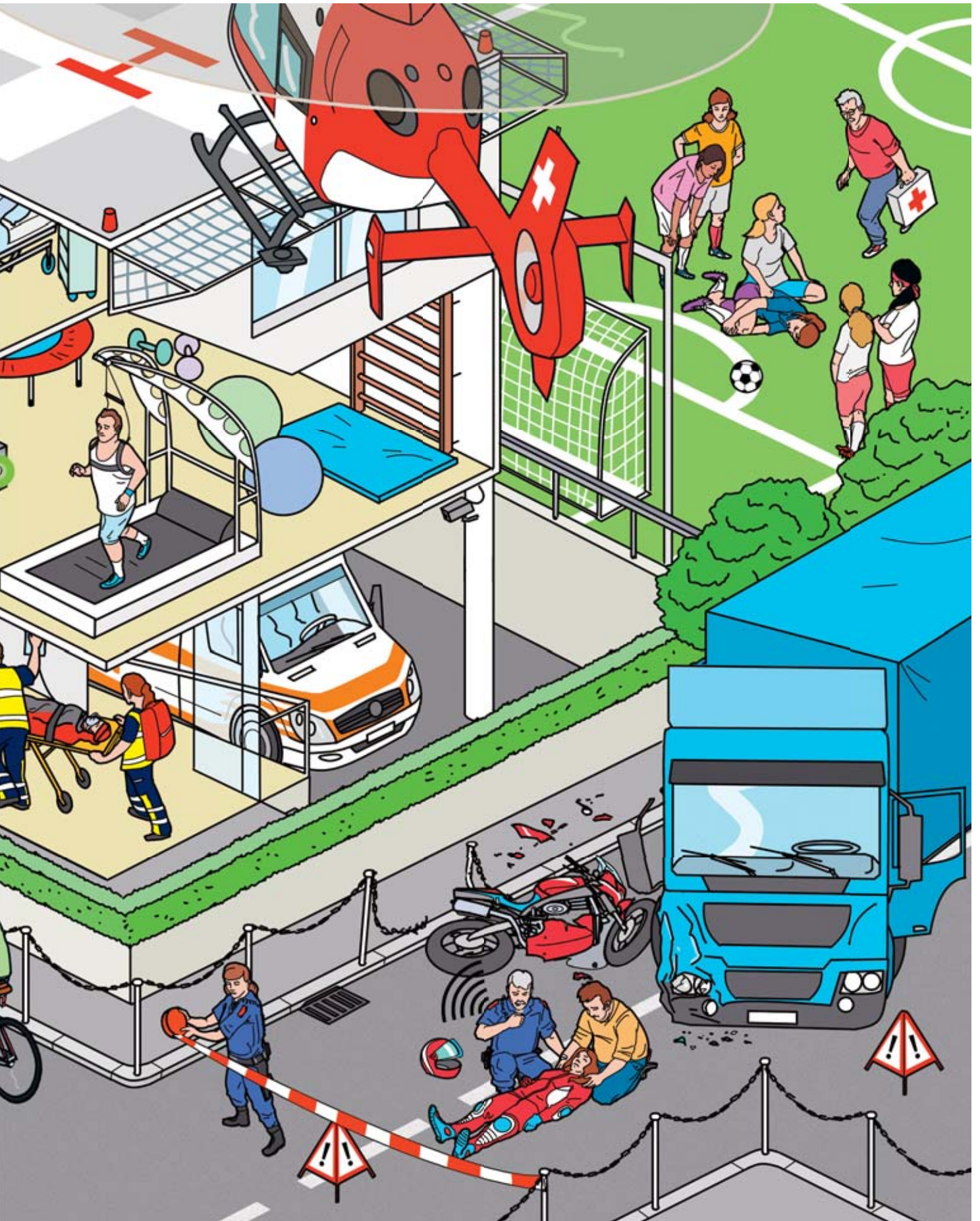
La nouvelle campagne «Les accidents coûtent cher» démarre cet automne. Des spots TV, des annonces (voir p. 24) et un quiz Web expliquent la couverture d'assurance de la Suva en cas d'accident.



Les accidents peuvent avoir de lourdes conséquences physiques et financières.



Un accident peut se produire n'importe où et n'importe quand, et peut coûter cher (transport en ambulance, salle d'opération, réadaptation, etc.).



«Je n'ai pas l'impression de payer trop cher»

Willy Jud trouve justes les primes qu'il verse à la Suva pour son entreprise. A Schönbühl, dans le canton de Berne, il dirige AZU SA, une petite entreprise qui fabrique des couvre-sièges, des tapis et des housses pour voitures. L'examen détaillé effectué par la Suva l'a impressionné. Celle-ci a, par exemple, évalué la part des travaux de couture et de découpe ou celle des tâches administratives dans les charges totales de l'entreprise. Grâce à cette description, elle a pu affecter la société à un groupe (ou collectif) de sociétés identiques ou similaires. En d'autres termes, AZU SA paye le même taux de prime que toutes les autres entreprises de ce collectif. Une bonne idée, car ce taux de base s'appuie sur des éléments comparables.

«Je n'ai donc pas l'impression de payer une somme injustifiée, même si on préférerait toujours débours un peu moins», explique Willy Jud en souriant. Il est conscient que les absences des collaborateurs coûtent cher. En effet, la poursuite du paiement du salaire et

la valeur ajoutée manquante peuvent vite représenter une somme importante. Il apprécie donc d'autant plus que la Suva prenne en charge 80 % du salaire de la personne accidentée.

Ces dernières années, ses employés n'ont heureusement pas subi d'accidents graves. Lui, en revanche, n'a pas eu cette chance: il y a trois ans, il s'est abîmé l'épaule en tombant dans l'escalier. «Par la suite, j'ai été largement absent de l'entreprise pendant environ deux mois». Willy Jud était alors heureux de pouvoir compter sur la Suva pour compenser financièrement son absence.

Un bonus pour ceux qui font mieux que la moyenne

Pour la société Hagmann AG à Zuzwil (SG), un accident grave isolé dont les frais ne seraient pas couverts ne menacerait pas la survie de l'entreprise. «Mais cela serait bien sûr très pénalisant sur le plan financier», déclare le patron, Peter Dreussi. Avec environ 60 collaborateurs, son entreprise de construction est de taille moyenne. A la Suva, elle est donc assurée selon le système de bonus-malus, qui répartit également les sociétés en différents collectifs. Les coûts liés aux accidents de chacune d'entre elles sont comparés avec la moyenne de la branche. Lorsqu'une entreprise fait mieux, elle est récompensée par un bonus, un rabais de prime. Dans le cas contraire, elle se voit infliger un malus, c'est-à-dire un supplément.

Ces dernières années, la société de Peter Dreussi a généralement obtenu un bonus. Les efforts investis dans la sécurité et la sensibilisation permanente ont donc payé. «On peut influencer positivement sur le nombre d'accidents au sein de son entreprise; il est donc juste que cela soit récompensé», estime-t-il. Mais il sait aussi qu'un seul accident grave – l'un de ceux qui peut arriver n'importe où – «peut vite ternir un excellent bilan». Il y a quelques années, un collaborateur s'est entaillé la main au travail, avec une atteinte sévère aux tendons et aux os. Cet accident a réduit par la suite le bonus de l'entreprise. Voilà pourquoi Peter Dreussi est désormais capable d'évaluer correctement les conséquences financières d'un accident. Mais un aspect reste déterminant à ses yeux: «Derrière les chiffres, il y a toujours un être humain, dont la santé demeure prioritaire.»

Nouveau salaire maximum à partir de 2016

Le Conseil fédéral a décidé de relever le gain maximal assuré dans l'assurance-accidents obligatoire à 148 200 francs à partir de début 2016, contre 126 000 francs auparavant. Ce nouveau plafond s'applique pour le calcul des primes 2016 de la Suva. Les entreprises assurées doivent par conséquent adapter les données de base de leur comptabilité salariale dès le passage à la nouvelle année.

Une brochure disponible sous www.suva.ch/waswo/1313 fournit des informations sur les salaires AVS et Suva. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de l'agence Suva la plus proche en composant le 0848 820 820.

La «sécurité intégrée», un moyen de réduire les primes

Les accidents coûtent cher: la société Preisig AG à Zurich en a fait la douloureuse expérience. Il y a un peu plus de dix ans, les primes d'assurance-accidents de cette entreprise spécialisée dans les sanitaires, le chauffage, la toiture et la ferblanterie étaient très élevées. En tant que grande entreprise présentant une masse salariale importante, Preisig AG est soumise à la tarification empirique, méthode consistant à prendre les coûts des prestations d'assurance des quinze dernières années pour fixer les primes de l'année à venir. Ce qui signifie aussi que chaque absence au sein de l'entreprise se répercute directement sur les primes dues à la Suva pour les années suivantes.

Comme les accidents étaient nombreux autrefois, Preisig AG devait régler chaque mois à la Suva plus de 5 % de la masse salariale, une somme considérable qui réduisait la marge bénéficiaire de l'entreprise. Souhaitant mettre fin à cette situation, les responsables ont mis sur pied le projet «sécurité intégrée» en collaboration avec la Suva. «Notre entreprise a mis l'accent sur les accidents professionnels, dont le nombre était particulièrement élevé», se souvient Herbert Heeb, préposé à la sécurité.

Il y a dix ans, le management de Preisig AG s'est fixé pour objectif de prévenir le plus possible les accidents et d'éviter ainsi de la souffrance tout en réduisant les coûts. «Le but était de réduire de moitié les primes», raconte Orlando Juen, directeur financier et responsable des ressources humaines. Il en a résulté des formations régulières en sécurité, des investissements dans l'équipement des collaborateurs et une sensibilisation continue de l'ensemble des salariés de Preisig AG.

Par ailleurs, les fonctions du préposé interne à la sécurité ont été étendues. Si, au début, seule une faible part de son taux d'occupation était réservée à cette tâche supplémentaire, aujourd'hui, celle-ci est devenue sa priorité. Pour Herbert Heeb, le temps qu'il peut consacrer à son travail de chargé de la sécurité est une chose. Le fait qu'il continue d'exercer en bleu de travail en est une autre: «En tant que préposé à la sécurité, je dois montrer l'exemple. C'est l'une des raisons pour lesquelles je ne viens pas en «tenue de bureau».

Les efforts de la société Preisig AG ont fini par porter leurs fruits: les coûts ont nettement diminué. Aujourd'hui, les primes d'assurance ont été réduites de plus de moitié par rapport à autrefois, malgré la surve-

nue d'un grave accident professionnel il y a quelques années. Selon Orlando Juen, il est juste que l'entreprise paye moins dorénavant. «Mais il était tout aussi normal de nous imposer des taux de prime plus élevés à l'époque.»

Des primes équitables pour les entreprises

Qu'il s'agisse d'une entreprise familiale, d'une PME ou d'une grande entreprise, les efforts entrepris pour éviter les accidents et en atténuer les conséquences sont payants dans tous les cas. Car les accidents coûtent toujours cher. Et quand on réussit à les prévenir, les coûts diminuent. Les différents systèmes de prime de la Suva prennent en compte cet aspect et veillent à ce qu'une prime équitable soit appliquée à chaque entreprise.

Par conséquent, si des accidents en apparence anodins peuvent engendrer des coûts élevés, des mesures en apparence insignifiantes peuvent donner lieu à d'importantes économies.

→ www.suva.ch/assurance

Moins d'efforts grâce à Swissdec

Pour les entreprises, les semaines qui précèdent la fin de l'année sont le moment idéal pour changer de méthode de déclaration des salaires. Grâce au logiciel certifié Swissdec, elles peuvent transférer leurs données salariales rapidement, facilement et en toute sécurité, en quelques clics. Ce logiciel permet de réduire le travail administratif au minimum absolu, de gagner du temps et de ne plus devoir remplir différents formulaires. Infos complémentaires: www.swissdec.ch.

«Le client est notre meilleur juge»

Ulrich Fricker se retire après seize années à la tête de la Suva. Sous son égide, cette dernière a pu abaisser les primes, allégeant ainsi les charges des entreprises. Ce succès est aussi le fruit d'un positionnement systématique de la Suva en tant que prestataire de services moderne plaçant le client au centre de ses préoccupations.



Ulrich Fricker quittera la tête de la Suva à la fin de l'année.

M. Fricker, il y a seize ans, vous passiez de l'économie privée à la Suva. Un virage difficile?

Difficile non, mais ce fut un virage. Avant, croissance et dividendes étaient les maîtres mots. A la Suva, l'utilité pour l'économie suisse et la prévention sont au centre de l'attention, et des primes aussi basses que possible.

Est-il bien nécessaire que vous vous occupiez des clients? La Suva jouit d'un monopole partiel.

Cela ne rend que plus importante l'attention portée aux clients. C'est comme dans un couple marié. Si vous voulez que ça dure, vous devez faire montre de plus d'égards que dans une union vague et éphémère. L'avantage de notre modèle est que nous investissons à long terme dans la prévention avec nos clients. Et ce sont eux qui bénéficient de primes plus basses lorsqu'ils évitent des accidents.

La Suva percevait-elle ses clients différemment avant l'«ère Fricker»?

Le président du Conseil d'administration voulait une nouvelle stratégie. Nous avons alors élaboré celle du «service total», le but étant de faire de la Suva un pres-

tataire de services moderne plaçant le client au centre de ses préoccupations. Pour y parvenir, nous avons introduit le modèle EFQM bien connu dans les entreprises, qui a marqué un virage vers une gestion des ressources à travers des processus et de l'analyse de leurs résultats. Aujourd'hui, tout ce que nous faisons est mesurable. Des chiffres-indices sont définis et contrôlés. Il va sans dire que les structures et les postes de travail ont dû évoluer.

Un véritable bouleversement. N'y a-t-il eu aucune résistance?

Il est clair que les membres du management avaient aussi une certaine appréhension. Et le principe selon lequel il n'y a pas de clients satisfaits si les collaborateurs ne le sont pas reste d'actualité. Ce modèle a la capacité d'engendrer la réorientation mentale d'une organisation. Des voix critiques se sont bien élevées. Lors de la publication de la Charte, un collaborateur outré m'a signalé que nos clients pouvaient nous jauger à cette aune. Je lui ai répondu que c'était exactement ce que nous voulions: qu'ils nous jugent d'après nos performances!

Avez-vous effectivement été jaugé à cette aune?

J'ai reçu de nombreuses réactions. On est vite «Monsieur Suva», qu'on le veuille ou non. Chaque client peut me dire ce qui lui déplaît. Je me souviens d'un maître-menuisier qui se plaignait que les primes ne faisaient qu'augmenter, ce qui était objectivement faux. Je me suis rendu chez lui et nous avons discuté de la question à table. Il était étonné que «Fricker en personne» passe le voir.

Aujourd'hui, ces réactions nous parviennent via Facebook. La numérisation ouvre un vaste potentiel. Les médias sociaux et les canaux numériques permettent une communication plus personnalisée et bidirectionnelle.

Au cours des quinze dernières années, la Suva a été une pionnière de la numérisation dans le secteur de la santé. Elle a identifié très tôt cette tendance. Nous avons adopté une approche pragmatique et successive. Nous avons favorisé l'échange électronique de données: Sunet, Sumex, Medidata et Swissdec en témoignent.

Etes-vous vous-même un accro des gadgets numériques?
Pas nécessairement. Je me considère plutôt comme le sponsor et le coach de la numérisation à la Suva. // mjh/sug

Souvenirs de compagnons de route

En 1999, Ulrich Fricker reprenait la présidence de Direction de la Suva, qu'il quittera fin décembre à l'âge de 63 ans. Quelques compagnons de route se souviennent de sa façon d'être et de collaborer et évoquent diverses anecdotes.



Markus Dürr

Président du Conseil d'administration de la Suva

La charge de président de Direction va comme un gant à Ulrich Fricker. Il est le principal artisan de la mue de l'«établissement fédéral» qu'était la Suva en une société moderne caractérisée par son excellence, une bonne culture d'entreprise et un solide réseau de relations.

«Un chef doté d'une vue d'ensemble et de compétence sociale»

Sa vue d'ensemble, sa compétence sociale, son esprit d'équipe et son humanisme en font un chef qui laisse la marge de liberté nécessaire à ses collaborateurs sans lâcher la bride.



Alain Carrupt

Président du syndicat syndicom

Quand rigueur et humour font bon ménage... Un gestionnaire compétent et rigoureux à la tête de la Suva. Mais aussi, lors de quelques (trop rares) moments de détente partagés, une personne conviviale avec un humour très apprécié. Un excellent cocktail!



Raphaela Dürger

Assistante d'Ulrich Fricker

Notre collaboration a été marquée par une vision claire, le respect du calendrier, le caractère calme teinté d'humour d'Ulrich Fricker, son vaste savoir, son sens de l'essentiel et des anecdotes drôles. Je lui suis reconnaissante d'avoir pu vivre cette période aussi agréable qu'enrichissante.



Felix Weber

Membre de la Direction de la Suva; président de Direction à partir de 2016

Il est impressionnant de voir comment Ueli Fricker garde la vue d'ensemble sans jamais perdre son sang-froid, même dans les moments les plus fébriles. Qui plus est, son sens de l'humour lui permet souvent de mener à bien les entretiens les plus délicats.

«Il est impressionnant de voir comment il garde son sang-froid même dans les moments les plus fébriles.»

Sous son égide, la Suva est devenue une entreprise très performante axée sur le client.



Hans-Rudolf Castell

Responsable des ressources humaines du groupe Migros

Les dix années de collaboration avec Ulrich Fricker ont été empreintes de l'attitude transparente et responsable du CEO de la Suva et de sa volonté de trouver des solutions, conjuguée à son pragmatisme, son sens du consensus, sa focalisation sur le client et son humour. Ueli, je t'en remercie au nom des entreprises Migros!

«La coopération été marquée par une attitude transparente et responsable»

Etre actif avec la douleur

L'Institut de recherche de la Clinique romande de réadaptation a présenté au Congrès mondial de réadaptation de Berlin les résultats de son étude sur «La complexité biopsychosociale et la réadaptation». Explications du Dr François Luthi, chef du service de la réadaptation de l'appareil locomoteur.



Dr François Luthi, de l'équipe de recherche.

Pourquoi avoir réalisé une telle étude?

Les fractures et les entorses sont souvent considérées comme des traumatismes mineurs à modérés, dont l'issue est en principe positive après quelques mois. Hélas, deux ans après leur accident, 5 à 10 % des patients peinent toujours à se remettre d'une lésion a priori banale et à retourner au travail. Notre recherche s'intéresse précisément aux personnes à risque d'évolution défavorable et cherche à comprendre les raisons de ces difficultés, sachant que la période charnière pour un retour au travail réussi se situe dans les douze mois qui suivent la réadaptation.

Que signifie la «complexité biopsychosociale»?

Après un accident, la lésion doit d'abord être réparée (opération, soins, physiothérapie); c'est la sphère biologique. Passé les trois premiers mois, cette sphère reste importante, mais l'influence des sphères psychologiques (croyances et scénarios du patient si les douleurs persistent) et sociales (par exemple, la perception du

patient de la pénibilité de son travail) gagnent en importance. La «complexité biopsychosociale» signifie donc que tous les facteurs sont liés et influencent le devenir du patient.

Que faites-vous concrètement avec un patient participant à votre étude?

Notre recherche se concentre sur les facteurs influençant l'activité et les douleurs, qui peuvent être modifiés. A son arrivée, nous évaluons la personne accidentée sous l'angle des trois sphères: entretiens, questionnaires à remplir, tests fonctionnels, et depuis peu prise de sang, calcul de son activité avec un accéléromètre qui doit déjà être porté à la maison, environ trois semaines avant le séjour. Selon les résultats obtenus, les médecins, infirmières et thérapeutes se mettent d'accord sur le traitement. Le patient suit une rééducation à la clinique (quatre à cinq semaines). Depuis 2003, nous avons évalué près de 6000 patients, jusqu'à deux ans après leur passage à la CRR.

Avez-vous fait des observations marquantes?

En dix ans, nous avons réussi à comprendre ce qui est important. La douleur est souvent capitale. Sur une échelle de zéro à dix, la majorité tolère une douleur ressentie inférieure à cinq. Au-delà, elle devient problématique. Mais cela ne suffit pas, il faut mettre en place des stratégies de réactivation, permettre au patient d'être l'acteur principal de sa rééducation et de maintenir les acquis.

Un employeur peut-il influencer la guérison?

Oui, nous avons pu observer qu'un patient se remet plus vite lorsqu'il a des perspectives de retour chez son employeur (mesures de réinsertion, postes adaptés). Savoir que l'on est attendu au travail encourage un retour rapide.

A quoi sert cette recherche?

Cette recherche a pour but de développer des outils diagnostics et thérapeutiques précis afin d'affiner la prise en charge et d'accélérer la guérison. Prenons l'exemple de la douleur. Nous savons désormais qu'il existe différents types de douleurs. Grâce aux analyses de sang et aux questionnaires, nous tentons d'identifier précisément cette douleur afin de pouvoir mieux cibler le traitement et de permettre ainsi aux personnes de rester actives. A terme, ces données aideront le développement de médicaments ciblés pour chaque type de douleur et contribueront donc à soulager plus rapidement le patient qui souffre.

Des points positifs à relever de cette expérience?

Les patients s'engagent pleinement pour faire avancer nos recherches; ils continuent de répondre scrupuleusement aux questionnaires que nous leur envoyons à trois mois, puis à un et deux ans après leur séjour.

Enfin, tous les thérapeutes se trouvent autour d'une même table. Cette proximité et cette interdisciplinarité permettent de tout mettre en œuvre pour la guérison du patient et son retour au travail. // gnc

→ www.crr-suva.ch

Sur la route pour les clients

Alex Ziehe se rend chez des clients de la Suva jusque dans les coins les plus reculés de Suisse. Chaque année, il parcourt entre 35 000 et 45 000 kilomètres, l'équivalent d'un tour du monde. En tant que conseiller-clientèle, il offre des produits de sécurité qu'il monte directement sur place.



Un entrepôt sur roues: Alex Ziehe devant son véhicule de service. // Dominik Wunderli

«Vous avez cinq minutes à m'accorder?», demande Alex Ziehe au chef d'atelier. «Je suis de la Suva et notre véhicule de service est parké dehors.» Voilà comment Alex Ziehe entame généralement la discussion avec les clients.

De la tête aux pieds

Alex Ziehe travaille au service extérieur technique du centre de prestations produits de sécurité de la Suva. Il se rend chez quelque 4000 clients, principalement des entreprises de transformation du bois et des métaux ainsi que des ateliers et des écoles de cette branche, en moyenne tous les quatre ou cinq ans, généralement sans s'annoncer, mais aussi parfois sur rendez-vous. Il propose des dispositifs de protection, des accessoires et des pièces détachées pour des machines neuves et anciennes et, si le client le souhaite, procède directement au montage. La Suva réalise de telles installations sur place depuis les années 1930. «Les clients apprécient ce service, déclare Alex Ziehe. Nous prenons les mesures et des photos de la machine,

notre constructeur réalise les dessins dans l'outil de CAO et nous produisons nous-mêmes une partie du matériel de montage dans notre atelier de Lucerne. Ainsi, nous pouvons offrir à des prix équitables des travaux exécutés dans les règles de l'art et rapidement par une équipe bien rodée.»

Si Alex Ziehe repère dans l'entreprise des machines comportant des dispositifs de protection défectueux, il demande s'il doit les réparer immédiatement. Son véhicule de service regorge en outre d'outils de prévention: lunettes, masques, chaussures et gants de protection, protecteurs d'ouïe ou articles pour la sécurité durant les loisirs.

Le bus est un entrepôt sur roues. Lorsqu'il n'y trouve pas la pièce ou l'équipement de protection souhaité, il fait envoyer ce dernier par le dépôt, rapidement et sans supplément pour quantité minimale ni frais d'expédition. Et sans modifier les primes des clients. Comme tout le centre de prestations produits de sécurité, le véhicule de service travaille en autonomie.

Avec les mains et les pieds

Le conseiller-clientèle n'est pas toujours reçu à bras ouverts. Il arrive que les clients le prennent pour un contrôleur de la Suva, et il doit alors s'expliquer. Si le doute persiste, il repart: «Il n'y a rien d'obligatoire», indique-t-il. Son travail continue pourtant de l'enthousiasmer: «Je suis mécanicien dans l'âme et, lors d'un montage, j'apporte la preuve de ma dextérité. Et puis, je peux faire jouer mon sens du commerce et je change chaque jour de lieu de travail.»

Alex Ziehe parle allemand, français et anglais, et si cela ne suffit pas, il affirme pouvoir communiquer avec les mains et les pieds. «Les personnes sont ma priorité. Et si je peux aider à prévenir des accidents, cela me réjouit.» // stk

→ www.suva.ch/produits-de-securite



Le saviez-vous? Sur le marché Internet www.sapros.ch, plus de 60 fournisseurs proposent leurs produits de sécurité.

Travailleur indépendant?

Lorsqu'on fait appel à une personne qui se déclare travailleur indépendant, mieux vaut le vérifier: une erreur d'appréciation peut coûter cher.

Un exemple: un charpentier engage un agriculteur qui se déclare travailleur indépendant, affirme avoir sa propre assurance-accidents, prétend cotiser à l'AI et payer l'AVS. Le charpentier part du principe que ce travailleur est aussi considéré comme indépendant pour les travaux de charpenterie. Or, si une révision montre que son salaire n'était déclaré ni à l'AVS ni à la Suva, le charpentier devra payer des cotisations aux assurances sociales avec effet rétroactif.

D'après la loi, un salarié soumis à l'assurance-accidents obligatoire est une personne qui exécute un travail pour un



employeur selon les instructions de ce dernier, perçoit un salaire et n'assume pas elle-même de risque économique. En présence de plusieurs activités, il faut vérifier pour chacune si elle est indépendante ou non.

Face à un travailleur affirmant exercer une activité indépendante, il convient de s'informer auprès de la Suva, de vérifier son statut au sens des assurances sociales ou d'exiger que l'intéressé fournisse une attestation de la Suva.

Retrouvez toutes les informations utiles dans la brochure «Exercez-vous une activité indépendante?» ou auprès de votre agence Suva (tél. 0848 820 820). // mpf

→ www.suva.ch/waswo/2675/1

Un bon service d'hiver débute à l'automne



Si nous ne sommes pas encore en hiver, les rues verglacées et les chemins enneigés sont pour bientôt. Quelques aménagements et contrôles s'imposent dès à présent, car l'hiver ne commence pas avec les premières chutes de neige. Les concierges, les services des bâtiments et les propriétaires d'ouvrages ont toutes les cartes en main pour contribuer à prévenir les accidents sur «leur» territoire.

Les outils et machines utilisés pour le déneigement doivent être opérationnels. Il s'agit de procéder à un certain nombre de vérifications: le moteur tourne-t-il? L'embrayage fonctionne-t-il? Dans l'idéal, il faudrait toujours avoir en réserve une quantité de sel ou de sciure de bois suffisante pour faire fondre la pellicule de

glace sur les routes et les voies d'accès. Il ne faut pas non plus sous-estimer les ennuis causés par les feuilles mortes: elles peuvent se mélanger à des branches dans les gouttières et les chéneaux, empêchant l'eau de s'écouler. En hiver, cette eau gèle, ce qui entraîne la formation de stalactites et de plaques de glace dangereuses.

Pour ne pas glisser sur la neige ou la glace lors des travaux de déneigement, il vaut la peine de s'équiper de talons antidérapants. Cet accessoire à fixer sur ses chaussures garantit une meilleure adhérence et permet d'éviter les glissades et autres chutes et faux pas aux conséquences parfois fâcheuses. Le matin, en hiver, on recense près de deux fois plus de chutes que le reste de l'année.

Dans une courte vidéo disponible sur Internet, la Suva rapporte comment un postier officiant à Engelberg relève les défis de la saison froide. Il applique des méthodes valables pour tout le monde: pour éviter de tomber, il porte de bonnes chaussures et utilise systématiquement la main courante dans les escaliers. // mpf

→ www.suva.ch/modulesdeprevention
→ www.suva.ch/waswo/44088

Collaboration AVS et Suva

Suva Genève et la Caisse cantonale genevoise de compensation ont officiellement uni leurs forces le 1^{er} avril 2015 par la signature d'une convention. Ce partenariat vise une meilleure coordination des révisions et a pour but d'éviter que chaque institution fasse son propre contrôle dans les entreprises. Rappelons qu'une révision vérifie l'exactitude des masses salariales déclarées par les entreprises, les primes de la Suva étant ensuite calculées à partir de ces déclarations de salaires. Ces révisions revêtent une importance centrale pour les institutions sociales et la Suva en permettant notamment de lutter contre le travail au noir.

Cette collaboration va dans le sens des recommandations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de coordination des révisions. En Suisse, le potentiel de réduction des coûts est estimé à 4,3 millions de francs par an (0,6 pour les entreprises et 3,7 millions de coûts pour les révisions). // gnc

Le fair-play à l'honneur

Les dames du FC Weinfelden-Bürglen et les messieurs du FC Lungern ont été sacrés champions de la saison écoulée: leurs équipes ont remporté le Trophée Fair-Play décerné par la Suva et l'Association Suisse de Football. 768 clubs ont pris part à la compétition. Pour les équipes masculines, le fair-play sur le terrain en vaut désormais doublement la peine: en plus d'un lot de bons d'achat, le club vainqueur se voit automatiquement qualifié pour le premier tour de la Coupe Suisse. Une bonne raison de plus pour éviter des accidents en jouant fair-play. // **mpf**

Prix Suva des médias



Le jury du Prix Suva des Médias a remis ses distinctions le 27 octobre 2015 à Lausanne. «Les productions journalistiques présentées étaient d'un excellent niveau et reflètent bien la diversité actuelle de la presse romande», se réjouit Renata Libal, présidente du jury.

Le Prix Audiovisuel revient à Laurence Gemperlé (RTS TV) pour son reportage «Etes-vous dopés au boulot ?». Le Prix Presse est attribué à Melinda Marchese (magazine In Vivo) pour son article «L'intestin, un autre cerveau». A titre exceptionnel, le jury a décerné deux prix Coup de cœur: à Marianne Tremblay (Canal 9) pour son reportage «Nouvelle vie après un accident» et Maurine Mercier (RTS Radio) pour son enquête «E-Cigarette: dans les coulisses d'un work in progress». // **gnc**

➔ www.suva.ch/medias

LAA: clôture de la révision

Au terme de la législature, les Chambres ont clos la révision de la LAA après avoir délibéré et éliminé trois divergences. L'entrée en vigueur de la nouvelle mouture de la LAA est prévue pour 2017. Le projet coïncide largement avec le compromis élaboré par les partenaires sociaux avec les assureurs privés et la Suva.

La loi clarifie certains points qui ont notamment trait à la durée de l'assurance. Ainsi, il est clairement précisé que la couverture d'assurance prend effet le premier jour du rapport de travail, même si celui-ci tombe par exemple en fin de semaine. Jusqu'alors, ce point soulevait des questions d'interprétation. L'assurance cesse désormais de produire ses effets non plus le 30^e jour, mais le 31^e jour qui suit la fin du rapport de travail. Elle couvre donc dans tous les cas la totalité du mois suivant. Une autre imprécision a été levée: la loi définit quelles entreprises de vente sans activité de fabrication ne seront désormais plus assujetties à la Suva.

Pour la Suva, l'ancrage des activités accessoires dans la loi revêt une importance toute particulière. La gestion de ses deux cliniques de réadaptation, le développement et la vente de produits de sécurité, les activités de conseil et de formation dans le domaine de la promotion de la santé en entreprise en font partie, tout comme le traitement de sinistres pour des tiers. Par ailleurs, la révision de la LAA dote le plus grand assureur-accidents de Suisse d'une gouvernance d'entreprise moderne. Les compétences du Conseil d'administration, dorénavant nommé Conseil de la Suva, demeurent pratiquement identiques. Sa composition basée sur le partenariat social – seize représentants chacun pour les travailleurs et les employeurs, huit représentants de la Confédération – est inchangée, tout comme sa compétence de définir la politique de la Suva en matière de primes et de réserves. A l'avenir, le Conseil de la Suva nommera également la Direction, une tâche qui incombait jusqu'alors au Conseil fédéral. Les membres des organes sont désormais tenus de communiquer leurs liens d'intérêts à l'organe qui les nomme et, dans un souci de transparence, d'annoncer tout changement sans délai. // **sug**

Impressum

Editeur: Suva, case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 58 28
www.suva.ch/fr; benefit@suva.ch

Rédacteur en chef: Pascal Mathis (mpf)

Production: Irma Steinmann

Contributions à la présente édition:

Alois Felber (afe), Nadia Gendre (gnc), Robert Hartmann (hat), Cécile Hertling (her), Stefan Kühnis (stk), Jan Mühlethaler (mjh), Loyse Pahud, Takashi Sugimoto (sug)

Traductions: Pierre-Hervé Pache, Isabelle Pfyffer Grabner

Photos: Mischa Christen, Jean-Luc Cramatte, Alma Johanns, Philipp Schmidli, Dominik Wunderli

Illustrations: Nicolas Kristen, Hahn+Zimmermann

Commandes et changements d'adresse:

Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne, tél. 041 419 58 51, fax 041 419 59 17
service.clientele@suva.ch

www.suva.ch/waswo-f

Reproduction souhaitée avec mention de la source. «benefit» paraît quatre fois par an.

Impression avec bilan neutre en CO₂:

www.myclimate.org/fr

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

La prévention est rentable

La prévention est-elle véritablement efficace? Quel intérêt les entreprises ont-elles à investir dans la sécurité et la protection de la santé? Une étude européenne a tenté d'élucider la deuxième de ces questions. La réponse est sans appel: oui, la prévention est rentable.

Les 300 entreprises interrogées affichent un «retour sur prévention» de 2,2 en moyenne: chaque franc investi dans la prévention au travail leur rapporte 2.20 francs... parce que les absences pour cause de maladie et d'accident deviennent moins nombreuses. Ou parce que leurs collaborateurs se rétablissent et reprennent plus vite le travail.

L'étude réalisée s'intéressait uniquement aux aspects économiques de la question. La dimension humaine est bien entendu aussi primordiale: aucun travail ne vaut la peine de risquer sa santé ou même sa vie. Chaque entreprise signataire de la Charte de la sécurité adhère en même temps à ce principe.

Testez vos connaissances et participez au concours! Il vous suffit de répondre à la question ci-contre.

Question

Combien d'accidents professionnels mortels la Suva veut-elle empêcher en dix ans dans le cadre de sa vision?

Réponses possibles

A 150 B 200 C 250

→ www.suva.ch/concours

→ www.charte-securite.ch

❖ Clôture du concours: 14 décembre 2015



1^{er} prix: aspirateur robot LG

2^e prix: machine à popcorn style 1950

3^e prix: bon melectronics d'une valeur de 100 francs

4^e - 10^e prix: couverture anti-feu

Solution de la dernière édition

Combien d'apprentis par an sont victimes d'un accident pendant le travail?

B Env. 25 000 apprentis

→ www.suva.ch/apprentis

❖ Les gagnants ont été informés par écrit. Leurs noms sont publiés sur www.suva.ch/concours.

Chute mortelle à travers un toit

Un couvreur travaillant sur une surface de toiture non résistante à la rupture perd l'équilibre et se tue en tombant. L'homme n'était pas encordé. L'employeur est condamné pour homicide par négligence.



Une décision fatale: les couvreurs ont renoncé à s'encorder parce que leur corde était trop courte.

Deux couvreurs doivent réparer le toit d'un hangar en fibrociment ondulé. Ne devant remplacer que quelques éléments, les deux hommes ont l'intention de s'encorder pour effectuer les travaux nécessaires. La corde qu'ils ont à disposition est trop courte: depuis la faîte, où ils l'ont fixée, elle ne leur permet pas d'atteindre l'endroit devant être réparé. Pour pouvoir effectuer les travaux, ils posent des plateformes sur le toit et décident de renon-

cer à s'encorder. Une décision fatale. Les deux couvreurs enlèvent les éléments endommagés et découvrent les plaques d'isolation en laine de verre qui se trouvent en dessous. L'un des hommes perd l'équilibre et pose involontairement le pied sur l'une des plaques d'isolation. Il fait une chute de 13 m dans le vide.

Responsabilité de l'employeur

Le patron de l'entreprise de couverture est condamné pour homicide par négligence. L'employeur est en effet tenu de prendre les mesures de protection nécessaires pour chaque mandat et de veiller à ce que ses collaborateurs disposent du matériel d'assurance adapté et l'utilisent correctement. Les couvreurs auraient dû renoncer à exécuter le mandat sans les EPI nécessaires. Un faux pas sur une plaque ondulée aurait eu exactement les mêmes conséquences. Dire STOP aurait permis de sauver une vie. // afe

→ www.suva.ch/exemples-accidents
→ www.suva.ch/toit

L'avis de l'expert



Martin Graf, spécialiste de la sécurité à la Suva, nous explique les principaux risques d'accidents en cas de travaux sur des surfaces de toiture non résistantes à la rupture.

Les surfaces de toiture non résistantes à la rupture sont-elles propices aux accidents? Trop souvent. Ces accidents se distinguent cependant moins par leur nombre que par leur gravité et leurs conséquences. Il faut également savoir qu'ils ne concernent pas que les couvreurs, mais aussi d'autres professionnels ainsi que les particuliers. Un effet collatéral des jardins et des équipements techniques que l'on installe aujourd'hui sur les toits.

L'encordement est-il une mesure de sécurité suffisante?

De manière générale, il est réservé aux travaux de faible ampleur n'excédant pas deux jours-personnes. Sur une surface de toiture non résistante à la rupture, il n'est pas suffisant. Il n'empêche pas la rupture. Des mesures de protection collective, comme des filets, sont plus efficaces et même parfois prescrites par la loi.

Comment pourrait-on éviter ces accidents?

Les personnes qui travaillent sur les toits doivent connaître les dangers et les règles vitales à respecter dans ce domaine. Les mesures de protection doivent être planifiées et mises en œuvre avant le début des travaux.

Respecter les règles

Pour éviter des accidents, il faut respecter les règles de sécurité. Les responsables doivent expliquer les règles, en imposer l'application systématique et en contrôler le respect. Ici, la règle vitale enfreinte est la suivante: «Je ne travaille que sur les surfaces de toiture résistantes à la rupture ou rendues praticables» (dépliant 84041, règle 5). En l'absence de mesures de protection, il faut dire STOP! Interrompre le travail et sécuriser. Reprendre le travail.

Le colosse apprivoisé

Construire un tunnel est une entreprise difficile. Aussi difficile que de relever le défi de la planification des travaux de construction, qui doivent se dérouler sans qu'aucun ouvrier ni aucune machine ne subissent de dommages. Le principal casse-tête: un gigantesque tunnelier.



Travaux d'entretien sur la tête de forage du tunnelier à l'arrêt: les opérateurs se protègent en respectant les consignes de sécurité à la lettre.

La roche tremble, elle éclate, un tapis roulant évacue pierres et gravats – sans protecteurs d'ouïe, le bruit serait à peine supportable. Un environnement hostile. Bienvenue au cœur de la roche, au sud du lac de Brienz: parallèlement au tunnel autoroutier de Giessbach, on construit une galerie de sécurité qui servira de voie de fuite aux automobilistes. Au final, le tunnel sera long de 3,3 km. La pièce maîtresse du chantier est un tunnelier, un colosse de 195 m de long et pesant 700 t, qui grignote la roche à l'aide d'une tête de forage de 5 m de large.

Comment sécurise-t-on cette machine? Et quelles sont les exigences de sécurité à respecter dans le cadre de la déclaration de conformité (voir encadré)?

Creuser un tunnel: une kyrielle de risques particuliers

Un travail de titan: les tunneliers ne sont pas fabriqués en série, mais assemblés pour chaque projet. La tête de

forage a une vingtaine d'années alors que le train suiveur (d'une longueur de 150 m à l'arrière de la machine) a été construit et assemblé avant le début des travaux. Selon Heinz Jenni, de la société Rowa Tunnelling Logistics AG, qui a fourni le train suiveur, «on utilise chaque fois une machine neuve ou adaptée en fonction des spécificités du nouveau chantier».

Dans ce contexte, il est important que le fabricant et l'exploitant se réunissent suffisamment tôt. Les spécialistes de la construction et de la sécurité de l'entreprise PraderLosinger ont donc été consultés dès la conception. PraderLosinger forme, avec l'entreprise CSC, le consortium chargé d'exploiter le chantier. Daniel Kohler, chef du projet, est convaincu que l'intégration des spécialistes de la sécurité aide à approfondir les processus et améliore la compréhension des exigences techniques. Cela permet d'écarter tout de suite le «danger de la montagne»,

comme le surnomme Daniel Kohler. Et pourtant, la construction de tunnels demeure une activité qui présente des risques particuliers.

Miser sur la simplicité des consignes de sécurité

Le mode de fonctionnement de l'installation est consigné dans des dizaines de dossiers et de concepts de sécurité fournis par le fabricant. C'est ensuite à l'exploitant de former les travailleurs. La mise en œuvre de ces deux obligations est laissée à la libre appréciation des intervenants. A Giessbach, chaque collaborateur possède un manuel d'instructions. Daniel Kohler explique: «Nous avons décomposé chaque consigne en allant à l'essentiel.» Et l'information est toujours à portée de main.

D'autres indications, pour la plupart sans texte, sont apposées sur le tunnelier. Daniel Kohler explique que, pour faciliter l'application des consignes, il n'est pas forcément nécessaire d'employer des mots: «Nous utilisons des symboles et le rouge ou le vert pour faire passer le message.» Heinz Jenni sait que la perspective du concepteur assis dans son bureau n'est pas la même que celle des hommes qui travaillent sur le chantier. «C'est pour cette raison que nous schématisons les instructions directement sur la machine.»

Une roche imprévisible

Et pour finir, les travailleurs exercent régulièrement le comportement à adopter. Une séance obligatoire de formation à la sécurité a lieu une fois par mois. «C'est un rendez-vous incontournable», déclare Jean-Daniel Gugger, préposé à la sécurité chez PraderLosinger. La répétition des consignes facilite l'assimilation. «La sécurité est mise en œuvre de la meilleure façon possible.» Construire un tunnel signifie aussi anticiper l'imprévu. Il est arrivé que la quantité de poussière dans la galerie soit trop élevée et qu'il faille apporter des corrections sur la machine ou, récemment, que l'installation reste bloquée dans une zone géologique perturbée. Les responsables ont su réagir tout en maintenant le niveau de sécurité.

Les mesures mises en place sont efficaces: jusqu'à présent, le chantier a été épargné par les accidents graves; le colosse est apprivoisé. Il s'agit maintenant de garder le cap jusqu'en 2017, date de mise en service de la galerie de sécurité, qui, espérons-le, n'aura jamais besoin d'être utilisée. Texte: Pascal Mathis // Photo: Philipp Schmidli



Valable pour toutes les branches: toutes les machines (y c. les prototypes) doivent avoir une déclaration de conformité fournie par le fabricant. www.suva.ch/waswo/66084/2

...Solitude de sous-cheffe

Ses talons ont claqué, ses bonjours à la ronde résonné. Assis devant leur écran, les membres de son équipe ont levé le regard et lâché un faible hello. La perplexité leur écarquille un peu les yeux: Elle a quoi? T'as vu sa robe? Un souffle d'inconfort flotte dans l'open space. Dans sa bulle de verre séparée, leur cheffe entame son face à face avec l'écran. Des notes flûtées traversent la salle par moments: Tu manges où à midi? Ils réfléchissent des fois, dans cette boîte? Qui vient fumer?

La pause, près de la machine à café, rassemble des grappes volubiles. Un bébé rigolard apparaît sur un Smartphone, un cake au citron déjà tranché est débarrassé de son papier d'aluminium, quelqu'un énumère des dates pour un apéro.

La supérieure sort de son bureau. Le volume sonore baisse. D'un geste, elle refuse le morceau de cake tendu. Les employés retournent en traînant à leur place. Elle se dirige vers l'aquarium qui sert de bureau au secrétariat. On voit sa bouche s'ouvrir et se fermer rapidement. Puis, elle disparaît. La secrétaire se lève: «Elle va chez le grand chef», articule-t-elle avec exagération derrière sa vitre. Et les yeux de se réécarter.

Le bruit de talons qui annonce son retour est assourdi, hésitant..., comme si les pas avançaient à contrecœur. Puis tous les collaborateurs reçoivent sur leur mail une convocation à une séance immédiate. Ils gagnent bruyamment la salle de réunion. Là, après avoir égrené une avalanche de chiffres, la cheffe déclare d'une voix monocorde que le protocole X doit être repensé car il ne donne pas les résultats escomptés. «Tiens donc, fait le plus vieux de l'équipe, on l'avait dit dès le début que ça ne pouvait pas aller...» Elle pince sa bouche: «C'était les ordres. Et il va y en avoir de nouveaux.» Alors qu'ils se lèvent tous, leur murmure complice s'enfle jusqu'à devenir distinct. Elle entend: «juste une courroie de transmission...», «chefs qui ne sont plus chefs». Et fait semblant de ne pas entendre.



Loyse Pahud
Ecrivain et journaliste



Avec ou sans instrument, Philippe Kaesermann est un homme qui sait donner le rythme.

Bien dans ses chaussures

Certains le détestent. D'autres l'adorent. Bien connu pour ses coups de gueules légendaires, Philippe Kaesermann, chef de l'atelier orthopédique de la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion, n'est pas du genre à se laisser marcher sur les pieds. Rencontre avec une forte tête. Texte: Nadia Gendre // Photo: Jean-Luc Cramatte

Grand, le regard vif, une voix grave, un brin distant et cynique, entier, pragmatique, des compétences pleinement reconnues par ses collègues tout comme son caractère de «cochon», vu même parfois comme un peu fou, ce personnage pourrait effrayer plus d'un!

Philippe Kaesermann est devenu bottier-orthopédiste un peu par hasard. «Je ne suis pas un artisan dans l'âme. C'est trouver la solution qui m'intéresse», explique-t-il, très factuel. «Permettre aux personnes de mieux marcher, si possible sans douleur. Redonner une autonomie partielle est mon premier objectif».

De la «génération post-68», il cherchait un métier manuel et utile. Il accomplit donc un apprentissage de cordonnier à Tavel (FR), complété par deux maîtrises: cordonnier et bottier-orthopédiste. A 24 ans, son besoin d'aller voir ailleurs le pousse à s'engager pour Terre des Hommes et à travailler dans des ateliers orthopédiques spécialisés dans la prise en charge et l'appareillage d'enfants atteints de polio au Burundi, puis au Maroc. Il doit apprendre à composer avec des cultures différentes, trouver de nouveaux repères et dépasser ses propres limites. De retour au pays, il exerce son métier près de dix ans à Zurich, puis cinq ans au Tessin.

«Une chaussure peut cacher beaucoup de choses»

Un esprit d'entrepreneur

Sur le point de créer sa propre affaire, il est engagé en 1999 à la CRR comme bottier-orthopédiste et démarre l'atelier technique pied et chaussure qui compte désormais quatre collaborateurs, dont une apprentie. «50 % de l'activité du bottier est en lien avec la psychologie des patients. Une chaussure peut cacher beaucoup de choses», révèle Philippe Kaesermann qui assiste régulièrement aux consultations avec les médecins. «Mon rôle consiste à expliquer au patient quel serait le bénéfice d'une chaussure adaptée. Mais je ne peux pas le forcer.»

Réaliser des chaussures adaptées pour des pieds abîmés par un accident, des orteils amputés à cause du diabète ou encore des malformations congénitales est un travail de précision. «Notre chef est rigoureux;

il aime que les choses soient faites comme il le veut», sourit Olivier Salamin, son collaborateur. En effet, un seul millimètre peut faire perdre l'équilibre, voire provoquer une lésion grave. Une chaussure se façonne à la main. Elle nécessite entre 25 et 35 heures, entre la prise d'empreinte à l'aide de bandes plâtrées, la création de la forme en résine ou en bois, le premier essayage avec une chaussure plastique, puis un deuxième essayage en cuir. De là découle la chaussure définitive, faite en principe avec des matériaux thermo-formables, souvent plus agréables, confortables et dynamiques que le cuir ou le liège.

Deux fois par mois, Philippe Kaesermann enseigne aux apprentis cordonniers et bottiers à l'école professionnelle de Lausanne (EPSIC).

Passionné et passionnant

Né au bord du lac Léman à la Tour-de-Peilz, ce Vaudois d'origine est marié à une infirmière travaillant dans un centre médico-social. Ils sont parents de deux jeunes adultes, Ella et Jonas. Il adore la vie en plein air et cumule les intérêts: voile, moto, vélo, course à pied et jardinage. Il possède même une petite vigne privée.

Mais sa véritable passion, c'est la musique. Talentueux joueur de tuba, il partage son temps libre entre plusieurs fanfares. Coincé toute la journée dans son atelier, il apprécie de pouvoir se détendre sur un morceau de Miles Davis ou Dizzy Gillespie, filer au bout de la Suisse juste pour aller écouter du jazz ou encore inviter du monde pour un concert dans son jardin à Saillon. «En fait, c'est un hypersensible qui a le cœur sur la main», confie Lucas Menendez, un de ses collaborateurs, qui l'a accompagné à son dernier concert à Bâle. La preuve: il a récemment donné un de ses reins à un ami proche.

Philippe Kaesermann déteste les grandes théories. «Je crois en l'homme d'action» affirme encore notre bourru au cœur d'or. Et ceux qui ont la chance de vraiment bien le connaître confirmeront sans hésiter: fou, oui un peu... mais surtout modeste, généreux, drôle et lumineux!

Commander directement en ligne

Commandez les publications au moyen de la carte de commande électronique (www.suva.ch/carte-commande-benefit) et profitez d'une livraison rapide.

E-Paper | Newsletter



Abonnez-vous à notre Newsletter, qui vous permettra chaque mois d'en savoir plus sur certains sujets d'actualité, nos campagnes, nos offres et nos services. La version e-paper vous permet quant à elle de recevoir la dernière édition du magazine «benefit» directement dans votre boîte de messagerie.

- www.suva.ch/newsletter-f
- www.suva.ch/benefit-f

Napo dans: Chocs électriques!



Dans ce nouveau film, Napo se retrouve confronté aux dangers du courant électrique. L'électricité est un élément essentiel de la vie quotidienne, y compris au travail. On a cependant parfois tendance à oublier qu'elle peut tuer. Ce film s'adresse aux professionnels. Il présente quelques astuces et récapitule les précautions à prendre pour éviter le pire. Ce film réalisé en coproduction avec l'Union européenne est sans paroles et convient aussi au personnel de langue étrangère. Durée: 10 min.

- www.suva.ch/films (visionnement et téléchargement)
- www.youtube.com/suvasuisse (visionnement et insertion sur un site Internet)

Campagnes et offres de prévention 2016



Avez-vous déjà étudié les possibilités de profiter des offres de prévention de la Suva en 2016? Voici un catalogue qui devrait vous intéresser. Vous y trouverez certainement une idée d'événement intéressant pour votre entreprise.

- Campagnes et offres de prévention 2016 // Brochure, 34 pages A5 // Réf. 88089.f
- www.suva.ch/campagnes

Tirer des leçons des accidents



Deux nouveaux supports de formation avec des exemples d'accidents tirés de la pratique sont à votre disposition sur Internet. Ils répondent à deux questions fondamentales: quelles règles vitales a-t-on enfreintes et comment éviter d'autres accidents similaires?

- Il se coince la tête dans un tour CNC // www.suva.ch/waswo/13065.f
- Chute mortelle à travers un toit // www.suva.ch/waswo/13068.f
- Catalogue complet: www.suva.ch/exemples-accidents

Conteneurs sous fumigation



Ouvrir les conteneurs sous fumigation en toute sécurité
Dangers et mesures de protection

suva
pro

Environ 2000 conteneurs en provenance d'Asie sont importés quotidiennement en Suisse. Ils renferment souvent des concentrations nocives de fumigants ou d'autres substances dangereuses. La fumigation des conteneurs avant le transport sert à protéger les produits (textiles, bois, etc.) contre les parasites et à empêcher leur prolifération. Les travailleurs chargés d'ouvrir ces conteneurs peuvent être exposés à des substances dangereuses pouvant entraîner des intoxications aiguës ou des maladies chroniques. Ce nouveau dépliant permet de mieux identifier les risques et présente les mesures de protection requises dans ce contexte.

- Ouvrir les conteneurs sous fumigation en toute sécurité. Dangers et mesures de protection // Dépliant, 4 pages A4 // Réf. 44099.f

Nouveautés sur Internet

- Travaux dans des zones exposées aux dangers naturels
- Exigences relatives aux ascenseurs et ascenseurs de charge ainsi qu'aux appareils de levage
- Sécurité des produits: la Suva assure la surveillance du marché
- Modules de prévention sécurité au travail

- www.suva.ch/nouvelles-pages-suvapro

Affiches pour les entreprises



- Contrôlez la présence d'amiante dans les ouvrages construits avant 1990! Respectez les règles vitales. // Affichette A4 // Réf. 55352.f
- Qui dort debout risque de tomber de haut! // Affichette A4 // Réf. 55353.f

Fiches thématiques et listes de contrôle

Les publications suivantes peuvent être téléchargées au format pdf.

- Presses automatiques // Liste de contrôle // www.suva.ch/waswo/67097.f
- Machines CNC à travailler le bois // Liste de contrôle // www.suva.ch/waswo/67170.f (également disponible sur papier)
- Visibilité égale sécurité. Vêtements de signalisation pour les personnes travaillant sur la voie publique // Fiche thématique // www.suva.ch/waswo/33076.f (nouvelle édition entièrement revue et corrigée)
- Exploitation et maintenance de ponts roulants // Fiche thématique // www.suva.ch/waswo/33080.f
- Formation des pontiers // Fiche thématique // www.suva.ch/waswo/33081.f
- Manipuler les bobines de tôle (coils) et les bobines de feuillard d'acier en toute sécurité // Fiche thématique // www.suva.ch/waswo/33082.f

Offre spéciale d'automne: protection des yeux et de l'ouïe



Profitez de notre offre spéciale: avec chaque paire de lunettes de protection Profi 10.101 à verres incolores, vous recevrez gratuitement une paire de protecteurs d'ouïe ARTIFIT Standard dans un petit coffret pratique. Modèle sportif multusage et ultraléger. Etui inclus. Prix par set: CHF 22.- (livraison et TVA comprises). Rabais de quantité à partir de 10 sets.

- Commandes et infos complémentaires: www.sapro.ch/suva/offre-speciale, offre spéciale d'automne (réf. 36246 ou tél. 041 419 52 22). Offre valable jusqu'au 31.12.2015 (jusqu'à épuisement du stock).

sures et les moyens auxiliaires nécessaires en accord avec les clients et leurs proches.

- Les efforts physiques dans le cadre des aides et soins à domicile. Détermination des moyens auxiliaires et mesures nécessaires // Brochure, 8 pages A4 // Réf. 66132.f

Prévention des comportements à risque



Cette publication nous rappelle que l'homme n'est pas nécessairement doué pour évaluer correctement les risques. Nous avons tendance à surestimer nos capacités et à sous-estimer le danger. Nous nous disons: «Juste une seule fois, il n'arrivera rien, tout s'est toujours bien passé jusqu'à présent.» Et nous avons en effet souvent de la chance. Les statistiques montrent toutefois que, même si chaque accident potentiel ne se produit pas, il y en a malgré tout un grand nombre que l'on pourrait éviter. Cette nouvelle brochure fournit des conseils pour mieux évaluer les risques et des exemples de règles de sécurité à respecter pour éviter des accidents. Ce support de formation s'adresse aux collaborateurs et au personnel d'encadrement des entreprises.

- Avec quelle corde vous assurerez-vous? Un cours accéléré pour prévenir les comportements à risque // Brochure, 12 pages au format de poche // Réf. 88281.f

Auxiliaires d'aide et de soins à domicile



Les professionnels de l'aide et des soins à domicile exercent des métiers dits «physiques». Le transfert et le déplacement des patients, les postures forcées et les postes de travail improvisés peuvent occasionner des troubles de l'appareil locomoteur. L'aide et les soins à domicile exigent des moyens auxiliaires appropriés, comme un lit de soins accessible des deux côtés, et des techniques douces. Cette nouvelle brochure destinée aux professionnels fournit des conseils pratiques pour définir les me-

Traitement à l'étranger

- Traitement en France en cas d'accidents et de maladies professionnelles // www.suva.ch/waswo/3848.f (uniquement au format pdf)
- Behandlungen in Deutschland bei Unfällen und Berufskrankheiten // www.suva.ch/waswo/3849.d (uniquement en allemand et au format pdf)

Les accidents peuvent avoir de lourdes conséquences physiques et financières.



Un accident peut coûter une fortune. Et vos primes d'assurance couvrent ces dépenses. Mais n'oubliez pas non plus de faire attention à vous. Moins il y a d'accidents, plus vos primes sont basses.

suvarisk

Couverture à toute épreuve